

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2012

Date de la convocation : 18 décembre 2012

## ORDRE DU JOUR

- 1) Affaires judiciaires
- 2) Petit train touristique

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la Mairie, le vendredi 21 décembre 2012 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procurations de Monsieur Olivier MAILLET à Monsieur Guy CREACH, de Monsieur David GLIDIC à Monsieur JeanMarie GLIDIC, de Monsieur Régis LEGRAND à Monsieur Guy CABIOCH).

Dans un premier temps, Monsieur Jean Marie GLIDIC et Madame Judith BRUYERE ont été élus secrétaires de séance. Puis après adoption du procès-verbal de la dernière réunion en date du 26 octobre 2012, il est procédé à l'étude de l'ordre du jour :

### 1) AFFAIRES JUDICIAIRES

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Bernard FONTENAY a assigné la Commune pour demander la suspension de la délibération sur l'élaboration partielle du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (1 abstention : Alain GLIDIC) et Messieurs Guy CABIOCH, Jonathan CABIOCH et Régis LEGRAND ne participant pas au vote, le conseil municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune auprès de la juridiction compétente en Référé Suspension. En outre et à ce titre, la société d'avocats SELARL FLAMIA PRIGENT, 7 rue de Paris à MORLAIX, est désignée pour assurer la représentation de la Commune.

De la même manière, Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Bernard FONTENAY a assigné la Commune pour demander l'annulation de la délibération en date du 26 octobre 2012 concernant l'élaboration partielle du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (1 abstention : Alain GLIDIC), Messieurs Guy CABIOCH, Jonathan CABIOCH et Régis LEGRAND ne participant pas au vote, le conseil municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune auprès de la juridiction compétente en Procédure Normale. En outre et à ce titre, la société d'avocats SELARL FLAMIA PRIGENT, 7 rue de Paris à MORLAIX, est désignée pour assurer la représentation de la Commune.

### 2) PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'autorisation de mise en circulation d'un petit train touristique sur l'Ile de Batz émanant de Monsieur Jean-François POULIQUEN demeurant à PLOUGOULM.

Après un large débat, le conseil municipal décide à la majorité (13 voix contre et 1 voix pour) de refuser cette autorisation.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux en fin de séance de l'estimation des travaux à réaliser à Ker Anna

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Affiché en vertu de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Les secrétaires de séance.